

Date de convocation : 26 juin 2023Date d'envoi : 26 juin 2023Date d'affichage : 26 juin 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27-2023
LUNDI 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien (arrivée à 20 h 50), LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

OBJET : Demandes de subventions travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie 2023 peuvent prétendre au concours du Département de l'Ardèche dans le cadre du « Pacte routier » (taux d'aide maximum de 40 % maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune).

Le montant estimatif des travaux de voirie 2023 s'élève à la somme de 100 228.10 € H. T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Travaux de voirie 2023	100 228.10 €	Département	20 000.00 €
		Autofinancement	80 228.10 €
TOTAUX	100 228.10 €		100 228.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Sollicite le concours du Département de l'Ardèche pour un montant de 20 000 € ;
- . Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- . Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Marie-France MARTIN



Le Maire,
Philippe ROUX

